SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Vital Colimin Dry**

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Application Prémélanges.

Utilisations déconseillées Non identifié.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Perstorp Waspik B.V.
Industrieweg 8
NL-5165 NH Waspik
The Netherlands
Tel. +31 (0)416 31 77 00
Fax: +31 (0)416 31 66 98
www.perstorp.com

Adresse e-mail productinfo@perstorp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe (+)1 760 476 3961 (contract no: 334101)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Texte intégral des phrases R : voir section 16

Symboles de danger
Xn - Nocif

Code(s) R
Xn;R22 - Xi;R37/38-R41

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

Contient: Acide formique 25-35%, Acide propionique 5-15%

2.3. Autres dangers
Aucun(e) connu(e).

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances
Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Acide formique	200-579-1	64-18-6	01-2119491174-37-0001	25-35	C; R35 Xn; R20/22 R10	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 4 (H302) (EUH071)
Silices amorphes: precipites	231-545-4	112926-00-8	Aucune donnée disponible	20-30	Non classé	Non classé
Formiate de sodium	205-488-0	141-53-7	01-2119486468-21	10-20	Non classé	Non classé
Acide propionique	201-176-3	79-09-4	01-2119486971-24-0002	10-20	C; R34 Xi; R37 R10	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) STOT SE 3 (H335)

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Informations supplémentaires
Aucune information disponible.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter immédiatement un médecin. Des dispositifs de lavage oculaire d'urgence doivent être situées à proximité du lieu de manipulation du produit.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés.

Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Utiliser de l'eau tiède si possible. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Si une importante quantité de produit a été ingérée ou en cas de sensation de malaise, consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Contact avec les yeux : Provoque de graves irritations accompagnées de flots de larmes, de douleurs, d'importantes rougeurs ainsi qu'un gonflement oculaire. Risque de lésions oculaires permanentes. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés
Jet d'eau plein car risque de formation d'un nuage de poussière.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits de combustion dangereux
Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO_2).

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Ventiler la zone affectée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Méthodes de confinement

Petit déversement	Aspirer ou balayer la substance et la placer dans un conteneur à déchets étiqueté et prévu à cet effet.
Déversement important	Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. Aspirer ou balayer la substance et la placer dans un conteneur à déchets étiqueté et prévu à cet effet.

Méthodes de nettoyage
Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir Section 7, 8, 13 pour plus d'informations.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter toute génération de poussières.

Remarques générales en matière d'hygiène
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Ces informations sont fournies dans la présente Fiche de données de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition
Maintenir les niveaux d'exposition personnelle au-dessous des valeurs de Dose dérivée sans effet (DDSE) et de limite nationale d'exposition (le cas échéant).

Nom chimique	Suisse
Acide formique 64-18-6	STEL: 10 ppm STEL: 19 mg/m³ TWA: 5 ppm TWA: 9.5 mg/m³
Silices amorphes: precipites 112926-00-8	TWA: 4 mg/m³
Acide propionique 79-09-4	STEL: 20 ppm STEL: 60 mg/m³ TWA: 10 ppm TWA: 30 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - travailleur

Acide formique (64-18-6)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	19	mg/m³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	9.5	mg/m³

Formiate de sodium (141-53-7)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm 2
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg bw/day
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	5000	mg/kg bw/day
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	16.7	mg/cm 2
Effets aigus, systémiques	Inhalation	350	mg/m³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	353	mg/m³

Acide propionique (79-09-4)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets aigus, locaux	Inhalation	62	mg/m³
Effets aigus, systémiques	Inhalation	62	mg/m³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	31	mg/m³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	31	mg/m³
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	260	µg/cm2
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	132	mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) - Consommateurs

Acide formique (64-18-6)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques

Effets aigus, locaux	Inhalation	9.5	mg/m³
Effets chroniques, locaux	Inhalation	3	mg/m³

Formiate de sodium (141-53-7)			
Type	Voie d'exposition	DNEL	Remarques
Effets chroniques, systémiques	Oral(e)	25	mg/kg bw/day
Effets aigus, systémiques	Inhalation	87	mg/m³
Effets chroniques, systémiques	Inhalation	87	mg/m³
Effets aigus, locaux	Cutané(e)	8.33	mg/cm 2
Effets aigus, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg bw/day
Effets chroniques, locaux	Cutané(e)	8.3	mg/cm 2
Effets chroniques, systémiques	Cutané(e)	2500	mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Acide formique (64-18-6)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	2	mg/l
Intermittent(e)	1	mg/l
Sédiments d'eau douce	13.4	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2	mg/l
Sédiments marins	1.34	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	7.2	mg/l

Formiate de sodium (141-53-7)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	2	mg/l
Intermittent(e)	10	mg/l
Sédiments d'eau douce	13.4	mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.2	mg/l
Sédiments marins	1.34	mg/kg de masse sèche
Impact sur le traitement des eaux usées	2.21	mg/l
Terrestre	1.5	mg/kg de masse sèche

Acide propionique (79-09-4)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Remarques
Eau douce	0.5	mg/l
Intermittent(e)	5	mg/l
Impact sur le traitement des eaux usées	5	mg/l
Eau de mer	0.05	mg/l
Sédiments d'eau douce	1.86	mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.186	mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.1258	mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Rince-oeils. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches.
Protection des mains	Porter des gants de protection. Caoutchouc chloroprène. Caoutchouc butyle. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.
Protection de la peau et du corps	L'équipement de protection corporelle doit être sélectionné en fonction de l'activité et de l'exposition éventuelle, par exemple un tablier, des bottes de protection, une combinaison de protection chimique (conformément à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures).
Protection respiratoire	En cas d'exposition potentielle par voie atmosphérique à une concentration supérieure à

la limite d'exposition, il est possible de porter un respirateur purificateur d'air homologué muni d'un filtre de Type A, gaz et vapeurs organiques (selon les spécifications du fabricant) combiné à un filtre de Type P2 - Filtres à particules d'efficacité moyenne.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Aucune information disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect
poudre
blanche

Odeur Âcre
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	2.5 - 3.5	solution (5 %)
Point de fusion/point de congélation		Indéterminé(e)(s)
Point / intervalle d'ébullition		Indéterminé(e)(s)
Point d'éclair		Sans objet
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Indéterminé(e)(s)
Limites d'explosivité		
Limites supérieures d'explosivité		Aucune information disponible
Limites inférieures d'explosivité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative		Aucune information disponible
Hydrosolubilité		partiellement soluble
Solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
Température d'auto-inflammabilité		Indéterminé(e)(s)
Température de décomposition		Indéterminé(e)(s)
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Non explosif.
Propriétés comburantes		Non oxydant.
Densité		Aucune information disponible
Masse volumique apparente	600-700 kg/m³	@ 20 °C

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Il n'existe aucune donnée d'essai particulière pour ce produit. Pour plus d'informations, consulter les sous-sections ultérieures du présent chapitre.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit avec: Bases fortes, Substances comburantes.

10.4. Conditions à éviter
Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles
Bases fortes, Substances comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables
Inhalation. Cutané(e).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Contact avec les yeux : Provoque de graves irritations accompagnées de flots de larmes, de douleurs, d'importantes rougeurs ainsi qu'un gonflement oculaire. Risque de lésions oculaires permanentes. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,942 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	9,555 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	80 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeurs)	24 mg/l
Toxicité aiguë par voie orale	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
Toxicité aiguë par voie cutanée	10 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	0 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	42 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	730	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Souris	Cutané(e)	>2000	DL0 mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	7.85	CL50 mg/l

Formiate de sodium (141-53-7)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 420 : Toxicité orale aiguë - Méthode de la dose prédéterminée	Rat	Oral(e)	3000	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 402 : Toxicité aiguë par voie cutanée	Rat	Cutané(e)	>2000	DL50 (dose létale) mg/kg
EPA OTS 798.1150	Rat	Inhalation	>0.67	CL0 mg/m^3

Acide propionique (79-09-4)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 401 : Toxicité aiguë par voie orale	Rat	Oral(e)	3455	DL50 (dose létale) mg/kg
OCDE, essai n° 403 : Toxicité aiguë par inhalation	Rat	Inhalation	>20	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Irritant pour la peau. Référence croisées à partir produit similaire.

Acide formique (64-18-6)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Cutané(e)	Corrosif

Formiate de sodium (141-53-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)	Non irritant

Acide propionique (79-09-4)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Inconnu(e)	Lapin	Cutané(e)	Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Risque de lésions oculaires graves. OECD 438. Référence croisées à partir produit similaire.

Acide formique (64-18-6)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Œil	très corrosif

Formiate de sodium (141-53-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
EPA OTS 798.4500	Lapin	Œil	Possible d'irritation.

Acide propionique (79-09-4)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
Inconnu(e)	Lapin	Œil	Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Aucun effet sensibilisant connu.

Acide formique (64-18-6)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N’est pas un sensibilisant cutané

Formiate de sodium (141-53-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N’est pas un sensibilisant cutané

Acide propionique (79-09-4)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée	Cobaye	Peau	N’est pas un sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales
Non mutagène.

Acide formique (64-18-6)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 479 : Toxicologie génétique : Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 477 : Toxicologie génétique : Essai de mutation létale récessive liée au sexe chez Drosophila melanogaster	in vivo	Négatif

Formiate de sodium (141-53-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 477 : Toxicologie génétique : Essai de mutation létale récessive liée au sexe chez Drosophila melanogaster	in vivo	Négatif

Acide propionique (79-09-4)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 476 : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro	Négatif
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo	Négatif

Cancérogénicité
D'après les données sur les composants: Les études réalisées sur des animaux n'ont décelé aucun potentiel cancérogène.

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	NOAEL mg/kg bw/day Aucun effet carcinogène n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Formiate de sodium (141-53-7)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	2000	NOAEL mg/kg bw/day Aucun effet carcinogène n'a été observé. référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide propionique (79-09-4)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	Rat	Oral(e)	4000	NOAEL ppm Les études réalisées sur des animaux n'ont décelé aucun potentiel cancérogène.

Toxicité pour la reproduction
Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Lapin	Oral(e)	667	NOAEL mg/kg bw/day Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé. référence

				croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Rat	Oral(e)	650	NOAEL mg/kg bw/day Une étude de la toxicité pour la reproduction sur deux générations réalisée à l'aide d'une substance de référence croisée n'a indiqué aucun potentiel de toxicité pour la reproduction ni pour le développement.

Formiate de sodium (141-53-7)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg bw/day Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.
OCDE, essai n° 416 : Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations	Lapin	Oral(e)	1000	NOAEL mg/kg bw/day Aucune altération de la fertilité n'a été observée. Aucun effet tératogène ou embryotoxique n'a été observé.

Acide propionique (79-09-4)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 414 : Étude de la toxicité pour le développement prénatal	Rat	Oral(e)	300	NOAEL mg/kg bw/day référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

STOT - exposition unique Irritant pour les voies respiratoires

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
Inconnu(e)	résultats pour l'humain	Inhalation		Peut provoquer des picotements dans le nez et la gorge, des maux de tête, un état de fatigue, des étourdissements et des quintes de toux. Une concentration élevée de cette substance peut provoquer des troubles respiratoires.

Acide propionique (79-09-4)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
		Inhalation		Irritant pour les voies respiratoires

STOT - exposition répétée

Acide formique (64-18-6)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de	Rat	Oral(e)	2000	DMENO mg/kg bw/day référence croisée avec la substance de

cancérogénèse				support (analogue structural)
OCDE, essai n° 453 : Études combinées de toxicité chronique et de cancérogénèse	Rat	Oral(e)	400	NOAEL mg/kg bw/day référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	DMENO mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.122	NOAEL mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 413 : Toxicité subchronique par inhalation: 90 jours	Rat	Inhalation	0.244	NOAEL mg/l toxicité systémique référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Formiate de sodium (141-53-7)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	3138	NOAEL mg/kg bw/day référence croisée avec la substance de support (analogue structural)

Acide propionique (79-09-4)				
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Remarques
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	6200	NOAEL Effets chroniques, locaux ppm
OCDE, essai n° 408 : Toxicité orale à doses répétées - pendant 90 jours sur les rongeurs	Rat	Oral(e)	50000	NOAEL toxicité systémique ppm
OCDE, essai n° 411 : Toxicité subchronique par voie cutanée: 90 jours	Souris	Cutané(e)	136.9	DMENO Toxicité subchronique mg/kg bw/day

Danger par aspiration
Ce produit tel qu'expédié ne présente aucun danger.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité
Faible toxicité pour les organismes aquatiques.

0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Acide formique (64-18-6)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	130	96h	CL50 (concentration létale) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OECD Test No. 202:	Daphnia magna	Eau douce	365	48h	CE50

Daphnia sp. Acute Immobilization Test					(concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	1240	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Brachydanio rerio	Eau douce	90	96h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OECD Test No. 202: Daphnia sp. Acute Immobilization Test	Daphnia magna	Eau douce	180	48h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
OCDE, essai n° 211 : Daphnia magna, essai de reproduction	Daphnia magna	Eau douce	>=100	21d	NOEC mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	<76.8	72h	NOEC mg/l référence croisée avec la substance de support (analogue structural)
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.3	Toxicité pour les bactéries	Eau douce	72	13d	NOEC mg/l

Formiate de sodium (141-53-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
EPA OTS 797.1400	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	Eau douce	>1000	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
EPA-660/3-75-009	Daphnia magna	Eau douce	>1000	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	Eau douce	>1000	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l

Acide propionique (79-09-4)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Remarques
DIN 38412	Leuciscus idus	Eau douce	>10000	96h	CL50 (concentration létale) mg/l
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.2	Daphnia magna	Eau douce	>500	48h	CE50 (concentration efficace) mg/l
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la	Scenedesmus subspicatus	Eau douce	>500	72h	CE50 (concentration efficace) mg/l

croissance					
DIN 38412	Leuciscus idus	Eau douce	>5000	96h	NOEC mg/l
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe, C.2	Daphnia magna	Eau douce	250	48h	NOEC mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité
Au regard des études de dégradabilité des ingrédients, ce produit est facilement biodégradable.

Acide formique (64-18-6)			
Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai MITI modifié (I) (TG 301 C)	100%	28d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	99%	11d	Facilement biodégradable
EU Method C.4-B	98%	14d	Facilement biodégradable

Formiate de sodium (141-53-7)			
Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer	86%	28d	Facilement biodégradable

Acide propionique (79-09-4)			
Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Résultats
Règlement (CE) n° 440/2008, Annexe C.5 (DBO)	93%	20d	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA	95%	10d	Facilement biodégradable
Inconnu(e)	74%	30d	Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Au regard des coefficients de partage des ingrédients, ce produit n'est pas bioaccumulatif dans les organismes.

Nom chimique	**Coefficient de partage**	**Facteur de bioconcentration (BCF)**
Acide formique	-2.1	
Formiate de sodium	-2.1	
Acide propionique	0.33	

12.4. Mobilité dans le sol
La substance ne devrait pas adsorber fortement les éléments solides et le sédiment en suspension sur la base du logarithme Pow.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes
Les émissions dans l'eau réduisent le pH. Cela risque de provoquer un détérioration locale des poissons et des organismes aquatiques dans la zone de déversement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Déchets de résidus/produits inutilisés
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Emballages contaminés
Ne pas réutiliser le récipient. Les matériaux d'emballage contaminé doivent être éliminés selon la même procédure que celle utilisée pour éliminer le produit.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV
Déchets de résidus/produits inutilisés: 16 03 05*.

Autres informations
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR Transport routier

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

RID Transport ferroviaire

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

IMDG Transport maritime

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA Transports aériens

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations internationales
Sans objet.

Union européenne

RÈGLEMENT (CE) No 1831/2003 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux.

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) — Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 1 (auto-classification)

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air)

Nom chimique	Type	Classe
Acide formique - 64-18-6	5.2.5	I

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet.

SECTION 16 : Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R10 - Inflammable
R22 - Nocif en cas d'ingestion
R34 - Provoque des brûlures
R35 - Provoque de graves brûlures
R36 - Irritant pour les yeux
R37 - Irritant pour les voies respiratoires
R38 - Irritant pour la peau
R41 - Risque de lésions oculaires graves
R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Date d'émission 15-mai-2015

Date de révision 07-mai-2015

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006, RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 453/2010 du 20 mai 2010.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité